



La Randonnée Cérétane

Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de
l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée : IM075100382
Boite Postale 308 66403 CERET Cedex
Site web : randoceretane.org Contact : secretaire@randoceretane.org

Céret, le 28 novembre 2016

Compte rendu de la réunion du conseil d'administration Lundi 28 Novembre 2016 à Céret

Présent(e)s : Bernard Lambert, Albert Monge, Yves Santo, Jean-Pierre Taradellas, Serge Ferradou, Gérard Montel, François Batlle, Jacques Courteau, Maurice Bénichou, Christiane Agrafeil-Colis

Absent(e)s excusé(e)s : Robert Marty, Claudette Montel

1 - APPROBATION DU P.V. DU C.A. DU 26.09.2016 :

Le PV est approuvé sans remarques ni modifications et sera communiqué à Roland TIXIER pour publication sur le site.

2 - PETITION PATOUS : (voir texte en annexe)

Une pétition a été lancée par le club de rando les « Careirouns de l'Ubaye » (association affiliée à la FFRandonnée - Département 04).

Après échange de vues sur le sujet, le C.A. à la majorité des présents - 2 contre / 8 pour - est d'accord pour signer cette pétition.

3 - DON DE LA RONDE CERETANE :

Les administrateurs présents sont d'accord avec la proposition de Rose-Marie MONGE de consacrer ce don - 250€ - à l'organisation d'une manifestation de remerciement des bénévoles ayant apporté leur concours à l'organisation de la randonnée organisée dans le cadre de la Ronde Cérétane 2016.

4 - FORMATION INTERNE A LA LECTURE DE CARTE :

Albert MONGE précise qu'il est souhaitable que, préalablement à toute inscription à une formation F.F.R., les futurs animateurs de La Randonnée Cérétane participent à la formation interne. Le but est de leur donner de solides bases qui les mettront plus à l'aise lors des différentes formations : module de base, SA1, SA2, etc.

5 - CIRCULATION DE L'INFORMATION :

Albert MONGE rappelle qu'en sa qualité de Président, il doit être informé de tout ce qui se passe au sein de l'association (exemple de l'inscription de 4 membres de la R.C. à une session de formation PSC1 sans qu'il ait préalablement été informé).

Autre exemple : pour toute modification ou changement de programme, il est essentiel que le Président en soit informé. Dorénavant, il sera demandé à notre Webmaster Roland TIXIER de ne modifier le programme que sur demande expresse du Président (ou du Secrétaire en son absence).

6 - DEMANDE DE SUBVENTION CD66 :

Malgré le refus - sans explication - d'attribution d'une subvention en 2016 (sollicitée pour l'action formation), il est décidé de reformuler une demande pour 2017. Le montant en sera défini lors d'une réunion du bureau. Le dossier est construit en ligne - pour une demande supérieure à 500€ - et doit être complété avant le 31 janvier 2017.

7 - POINT SUR LES ADHESIONS 2016-2017 :

A ce jour nous sommes 248 adhérents à jour de la cotisation 2016-2017. Les adhérents "connectés" n'ayant pas encore renouvelé leur adhésion seront "relancés" par le Secrétaire (41 adhérents ont reçu un courriel le 28 novembre).

La feuille de participation de janvier 2017 ne comprendra plus que les adhérents à jour de leur cotisation.

8 - MODIFICATIONS PROGRAMME APRES DIFFUSION PAPIER :

Un courriel d'information - en sus de la notification sur le site - ne sera envoyé par le Secrétaire que dans des circonstances exceptionnelles et sur instruction du Président.

En l'absence de Roland TIXIER, et tant que personne ne sera en mesure de le suppléer, toute modification du programme ou autre information importante sera communiquée aux adhérents par courriel envoyé par le Secrétaire.

9 - DESIGNATION PRESIDENTS D'HONNEUR :

La proposition de Jacques COURTEAU est validée à la majorité des membres présents (1 contre, 1 abstention, 8 pour) : tout Président ayant au moins accompli un mandat complet est nommé Président d'Honneur de La Randonnée Cérétane s'il accepte d'être honoré. Lors d'un changement de Président, c'est le nouveau C.A. qui propose cette distinction.

Jean FERRER et Rose-Marie MONGE ayant refusé cette distinction, les seuls Présidents d'Honneur de notre association à ce jour sont Baptistin PAGES et Jean PORQUERES.

10 - FLYERS :

Ce document au format 10x21 recto verso est destiné à donner une brève - mais suffisante - information à toute personne intéressée par la randonnée pédestre. Il sera distribué aux animateurs (pour donner aux randonneurs occasionnels voulant en savoir un peu plus sur notre association), lors du forum des associations et sera disponible dans les offices du tourisme de Arles-sur-Tech et Amélie-les-Bains.

Bernard LAMBERT demande une offre de prix pour 2000 et 3000 exemplaires à l'Imprimerie du Neoulous et Christiane AGRAFEIL fait de même avec un autre imprimeur. Décision sur le nombre et l'imprimeur avec le Trésorier lorsque les offres seront parvenues.

Yves SANTO mentionne qu'à ce jour, et compte tenu des dépenses et recettes engagées, nous sommes très exactement dans le résultat prévisionnel projeté soit - 880€.

11 - BUDGET FORMATION :

Voir point 6.

12 - RESULTAT DE L'EXAMEN DE LA GESTION DES SORTIES :

Le sujet : difficultés récurrentes de remplir la grille des sorties rando et rando promenade du dimanche. Ce thème sera repris lors de la journée des animateurs. Yves SANTO a formulé une proposition d'organisation trimestrielle des animateurs de ces types de sorties.

Il rappelle que dès Janvier prochain, il cessera de s'acquitter de cette tâche de construction de la grille de ces sorties du dimanche.

13 - PROGRAMME JOURNEE DES ANIMATEURS :

Albert MONGE formule 2 propositions pour cette journée (dont la date n'est pas encore déterminée) :

- Randonnée au départ de St Ferréol en direction de Oms avec grillades à l'arrivée (en salle si météo défavorable),
- Conférence à bord d'un bateau au départ de Canet vers Port-Vendres.

Il "creuse" la seconde proposition, notamment sur le plan financier, d'ici le prochain C.A. pour prise de décision en prenant en considération la situation budgétaire du moment.

14 - COTATION DES RANDONNEES SELON LOGICIEL F.F.R. :

Bernard LAMBERT a fait une démonstration lors de la dernière journée des animateurs. Il est évident que l'utilisation de ce système constitue un changement très important qui va nécessiter une large information de nos adhérents.

Albert MONGE suggère à celles et ceux qui se sont déjà familiarisé avec ce dispositif commencent à l'introduire dans la grille de définition des sorties (voir exemple en annexe).

Adresse pour comprendre la signification des 3 indices : effort, technicité et risque : www.ffrandonnee.fr/data/CMS/files/cotation/FFRANDO-Guide-cotation.pdf

15 - MEMENTO FEDERAL "PRATIQUER, ORGANISER ET ENCADRER" :

Ce document très complet est accessible à toute personne " connectée" à l'adresse suivante :

www.ffrandonnee.fr/data/CMS/files/missions/Recommandations-regles-juillet2015.pdf

Il est déjà disponible sur notre site à la rubrique "Votre Sécurité" et l'intitulé "Le memento sur la sécurité" en haut de la page.

15 - SIEGE SOCIAL DE LA RANDONNEE CERETANE :

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du fait que, plusieurs fois dans l'année, des courriers arrivent en Mairie de Céret - siège social de la R.C. - au lieu de notre boîte postale.

Ces erreurs d'aiguillage "agacent" la ou les personnes en charge du courrier en Mairie et peuvent conduire à des pertes de lettres (nous n'avons pas reçu la lettre du CD66 datée d'avril 2016 nous informant du refus d'attribution d'une subvention).

Aucun changement n'est envisageable puisque légalement, une association ne peut pas avoir comme siège une boîte postale..

16 - DISTRIBUTION DES PROGRAMMES AUX O.T. :

Bien que ne faisant plus partie du club - sauf changement en cours d'année -, Mike CARTWRIGHT continue à s'acquitter de cette tâche mensuelle.

17 - TROPHEE DES SPORTS 2017 :

Unanimement, les membres du C.A. proposent d'honorer Laurinda BOUVIER lors de la manifestation qui aura lieu le vendredi 27 janvier 2017 au Mas de Nogarède à Céret. Contactée, Laurinda, contactée par Bernard LAMBERT s'est montrée très émue de cet honneur. Albert MONGE documente le formulaire et le retourne en Mairie de Céret.

L'information sera notifiée sur le site pour inviter nos membres à ce rendre à cette manifestation.

18 - GALETTES :

Rappel du calendrier :

- vendredi 6 janvier à l'ermitage de St Ferréol : groupe marche nordique avec le groupe marche nordique de Ste Marie la Mer (confirmation le 5 décembre),
- dimanche 8 janvier à Prats-de-Mollo : groupes randonneurs, rando-promeneurs et montagne,
- mardi 10 janvier à Villelongue-dels-Monts : groupes promeneurs et marcheurs.

Serge FERRADOU et Robert MARTY s'occupent de l'intendance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h10

Prochaine réunion du C.A. : [lundi 30 janvier 2017 Boulevard Clémenceau à 14h00](#)

Le secrétaire

Bernard LAMBERT

Le Président

Albert MONGE

Annexe 1 :

Pétition lancée par le club de rando les « Careirouns de l'Ubaye

Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt,

Depuis plusieurs années, les incidents ou accidents dus aux patous (chiens de protection des troupeaux) se sont multipliés... Des campagnes d'information ont été mises en place pour indiquer aux randonneurs et aux vététistes les comportements à adopter face à ces chiens ; mais si ces campagnes sont nécessaires et utiles, les conseils qu'elles donnent sont inefficaces lorsque l'on se trouve en présence de chiens non éduqués et agressifs. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les cas d'agression et de morsure ne sont pas le fait de randonneurs imprudents mais bien de chiens qui représentent un réel danger parce qu'incontrôlables.

Pour que la montagne redevienne un « espace partagé » entre ceux qui y travaillent — les éleveurs et les bergers — et ceux qui, légitimement, veulent pouvoir y pratiquer leur loisir en toute sécurité, il est urgent de prendre les mesures appropriées.

Aussi nous vous demandons de rendre obligatoires certaines préconisations de vos services qui, à l'heure actuelle, ne sont que trop rarement mises en place :

- le test de comportement des chiens de protection (permettant d'évaluer leurs capacités dans leur mission de protection du troupeau et leur agressivité potentielle vis-à-vis de l'homme),
- l'interdiction d'accès aux alpages pour les chiens potentiellement agressifs vis-à-vis de l'homme,
- la formation des éleveurs et des bergers à l'éducation et à la socialisation des chiens de protection.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette requête, qui ne se veut ni partisane ni polémique, et des décisions que vous prendrez au nom de l'intérêt général.

Annexe 2 : cotation randonnée animé dimanche 27 novembre 2016 par Maurice BENICHOU

Caudiès de Fenouillet - N.D. de Laval Aigues-Bonnes (Aude) - George st Jame Effort 3 /5 - Technicité 2/5 - Risque 2/5
